
BUDGET DU MANITOBA 2012

**Les documents offerts en français sur le site Internet
www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html comprennent :**

- Discours du Budget 2012 du Manitoba
- Budget 2012
- Budget des dépenses et des recettes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013
- Bulletin de nouvelles fiscales
- Rapports financiers
- Points saillants de l'économie du Manitoba
- Statistiques économiques

Des arrangements spéciaux peuvent être pris pour obtenir des sections de ce document dans des formats différents destinés aux personnes atteintes d'une incapacité visuelle.

This document is available on the Internet at:

www.gov.mb.ca/finance

Information available at this site includes:

- The 2012 Manitoba Budget Address
- Budget 2012
- Budget Papers
 - A Economic Review and Outlook
 - B Supplementary Financial Information
 - C Taxation Adjustments
 - The Manitoba Advantage
 - D Update on Major Transfer Arrangements
 - E Reducing Poverty and Promoting Social Inclusion
- Estimates of Expenditure and Revenue for the Fiscal Year Ending March 31, 2013
- Tax News
- Financial Reports
- Economic Highlights
- Economic Statistics

By special arrangement, sections of this document can be provided in alternative format for visually impaired persons requiring the information.



Imprimé sur du papier recyclé.

ISSN 1913 - 2492

BUDGET 2012

Table des matières

BUDGET SOMMAIRE 2011-2012.....	1
STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE	7
ANNEXES	
1 STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA	21
2 BUDGET SOMMAIRE - GUIDE DE L'UTILISATEUR	25
3 ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE (PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT).....	35

■ AVANT-PROPOS

Le Budget 2012 fournit un aperçu financier du périmètre comptable du gouvernement, qui inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges. Le Budget sommaire du Manitoba est conforme aux normes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respecte entièrement les principes comptables généralement reconnus (PCGR). Un budget sommaire présente un portrait particulièrement complet de la façon dont le gouvernement provincial et les entités qui y sont liées fonctionnent dans leur ensemble et du coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba.

Par souci de transparence et par respect de l'obligation de rendre compte, les tableaux 1 et 2 du présent document montrent les détails du Budget sommaire et la conciliation avec les dépenses et les recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement.

En outre, le Budget 2012 contient une version actualisée de la Stratégie de gestion financière, une stratégie qui énonce les priorités du gouvernement en matière de gestion des finances, ainsi qu'un ou plusieurs résultats mesurables pour chacune des priorités. Un rapport sur ces résultats sera présenté à l'automne 2013.

Les renseignements fournis dans le présent document aideront le public à apprécier le contexte fiscal et l'état de la situation financière de la Province.

BUDGET SOMMAIRE 2012-2013

BUDGET SOMMAIRE

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013

avec données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	Budget 2012-2013	Prévisions de 2011-2012	Budget 2011-2012	Variation en % pour 2012-2013	
				rapport à 2010-2011	
				Prévisions	Budget
(en millions de dollars)					
SOURCES DE RECETTES					
Impôts	3 202	3 141	3 170	1,9 %	1,0 %
Autres taxes et impôts	3 788	3 474	3 470	9,0 %	9,2 %
Droits et autres recettes	2 009	1 837	1 772	9,4 %	13,4 %
Transferts fédéraux	3 889	4 351	3 972	(10,6 %)	(2,1 %)
Recettes nettes des entreprises publiques	722	761	781	(5,1 %)	(7,6 %)
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	241	245	239	(1,6 %)	0,8 %
TOTAL DES RECETTES	13 851	13 809	13 404	0,3 %	3,3 %
SECTEURS DE DÉPENSES					
Santé et Vie saine	5 547	5 286	5 387	4,9 %	3,0 %
Éducation	3 710	3 576	3 562	3,7 %	4,2 %
Services à la famille	1 064	1 047	990	1,6 %	7,5 %
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 317	2 614	2 340	(11,4 %)	(1,0 %)
Justice et autres dépenses	928	1 666	901	(44,3 %)	3,0 %
Service de la dette	858	813	807	5,5 %	6,3 %
TOTAL DES DÉPENSES	14 424	15 002	13 987	(3,9 %)	3,1 %
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(113)	(73)	(145)		
RECETTES (PERTES) NETTES	(460)	(1 120)	(438)		

NOTES :

- Les chiffres du Budget de 2011-2012 initialement présentés dans le Discours du Budget 2011 et les prévisions de 2011-2012 publiées dans le rapport financier du troisième trimestre ont été rajustés de manière à être conformes à la présentation actuelle du périmètre comptable du gouvernement.
- Les recettes et les dépenses détaillées pour l'exercice 2012-2013 et la conciliation avec les sommes indiquées pour les opérations fondamentales du gouvernement se trouvent dans les tableaux 1 et 2.
- Les économies découlant des examens de la gestion du portefeuille des programmes ont été affectées aux dépenses de développement des communautés, de l'économie et des ressources.
- Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice peuvent constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.
- Les données ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

■ BUDGET SOMMAIRE 2012-2013

Recettes

Les recettes en 2012-2013, y compris les sommes issues des nouvelles mesures d'accroissement des recettes, devraient dépasser de 42 millions de dollars les prévisions de 2011-2012, ce qui représente 0,3 % de plus que prévu.

Les recettes de la catégorie Impôts devraient croître de 61 millions de dollars, compte tenu de la progression attendue de 95 millions de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers et du recul projeté de 34 millions de dollars du côté des impôts sur les bénéficiaires des sociétés. Dans la catégorie Autres taxes et impôts, le Budget 2012 prévoit une hausse de 314 millions de dollars, soit 9,0 %, par rapport aux prévisions de 2011-2012, en raison d'une croissance projetée des recettes tirées de la taxe sur les ventes au détail, d'une augmentation prévue de 49 millions de dollars des recettes provenant des taxes sur les carburants et des 11 millions de dollars additionnels que devrait apporter la taxe sur le tabac. Les recettes d'impôts divers sur les corporations devraient quant à elles connaître une croissance de 27 millions de dollars. En outre, par rapport à ce que l'on prévoyait, la catégorie Droits et autres recettes devrait connaître une hausse de 172 millions de dollars, soit 9,4 %, et les recettes nettes des entreprises publiques devraient croître de 39 millions de dollars, soit 5,1 %. Les transferts fédéraux en 2011-2012 comprenaient des recouvrements de coûts pour les inondations de 2011.

Dépenses

Le total des dépenses budgétées affiche une baisse de 578 millions de dollars, soit 3,9 %, par rapport aux prévisions de 2011-2012.

Toujours par rapport aux prévisions, l'augmentation des dépenses pour la santé et la vie saine est de 261 millions de dollars, soit 4,9 %; les dépenses liées à l'éducation augmentent de 134 millions de dollars, soit 3,7 %; les dépenses dans le secteur des services à la famille grimpent de 17 millions de dollars, soit 1,6 %; les dépenses pour le développement des communautés, de l'économie et des ressources seront réduites de 297 millions de dollars, soit 11,4 %; les dépenses du ministère de la Justice augmentent de 6,3 millions de dollars, soit 1,4 %. Dans l'ensemble, les dépenses du secteur Justice et autres dépenses diminueront de 738 millions de dollars, principalement en raison de l'exclusion des coûts liés aux inondations de 2011. Les frais de service de la dette devraient pour leur part être de 45 millions de dollars supérieurs¹.

Dans le Budget 2012, les services à la population représentent 76,4 % des dépenses.

- Les dépenses pour la santé et la vie saine comptent pour 38,5 % des dépenses totales.
- Les dépenses en éducation représentent 25,7 % des dépenses totales, y compris les dépenses pour les écoles publiques et pour les établissements postsecondaires.
- Les dépenses pour les services à la famille, la justice, le logement et le développement communautaire correspondent à 12,2 % du total des dépenses.

¹ Les frais de service de la dette devraient représenter 6,2 cents par dollar de recettes en 2012-2013, soit une réduction de 53,0 % comparativement aux 13,2 cents par dollar qu'ils représentaient en 1999-2000.

Tableau 1

Budget sommaire des recettes – Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 (en milliers de dollars)

	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
Sources de recettes			
Impôts			
Impôts sur le revenu des particuliers	2 796 300	-	2 796 300
Impôts sur les bénéficiaires des sociétés	405 500	-	405 500
Sous-total – Impôts	<u>3 201 800</u>	<u>-</u>	<u>3 201 800</u>
Autres taxes et impôts			
Impôts divers sur les corporations	215 400	-	215 400
Taxes sur les carburants	296 500	19 600	316 100
Taxe sur les transferts fonciers	66 200	-	66 200
Impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement	410 000	(104 400)	305 600
Taxe minière	35 000	-	35 000
Taxe sur les ventes au détail	1 834 100	-	1 834 100
Taxe sur le tabac	256 400	-	256 400
Autres taxes et impôts	14 705	-	14 705
Impôts fonciers pour l'éducation	-	744 447	744 447
Sous-total – Autres taxes et impôts	<u>3 128 305</u>	<u>659 647</u>	<u>3 787 952</u>
Droits et autres recettes			
Amendes et frais, et autres frais de justice	51 538	-	51 538
Minéraux et pétrole	28 820	-	28 820
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	147 026	-	147 026
Parcs – Foresterie et conservation (autres droits)	33 088	-	33 088
Loyer de l'énergie électrique	117 800	-	117 800
Frais de services et frais divers	218 624	1 158 406	1 377 030
Partage des recettes des organismes de service spécial	26 180	-	26 180
Droits de scolarité	-	227 786	227 786
Sous-total – Droits et autres recettes	<u>623 076</u>	<u>1 386 192</u>	<u>2 009 268</u>
Transferts fédéraux			
Péréquation	1 872 000	-	1 872 000
Transfert canadien en matière de santé	1 062 500	-	1 062 500
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	429 200	-	429 200
Fonds pour la santé	9 000	-	9 000
Renouvellement de l'infrastructure	28 800	-	28 800
Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba	10 000	-	10 000
Coûts partagés et autres transferts	187 745	289 705	477 450
Sous-total – Transferts fédéraux	<u>3 599 245</u>	<u>289 705</u>	<u>3 888 950</u>
Recettes nettes des entreprises publiques			
Société des alcools du Manitoba	260 452	-	260 452
Corporation manitobaine des loteries	346 000	-	346 000
Société d'assurance-dépôts du Manitoba	-	19 295	19 295
Hydro-Manitoba	-	65 000	65 000
Commission des accidents du travail	-	21 140	21 140
Société d'assurance publique du Manitoba	-	10 000	10 000
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	<u>606 452</u>	<u>115 435</u>	<u>721 887</u>
Fonds d'amortissement et autres bénéficiaires nets	<u>-</u>	<u>241 541</u>	<u>241 541</u>
Total – Budget des recettes	<u><u>11 158 878</u></u>	<u><u>2 692 520</u></u>	<u><u>13 851 398</u></u>

Tableau 2

Budget sommaire des dépenses – Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement et résultat du Budget sommaire

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 (en milliers de dollars)

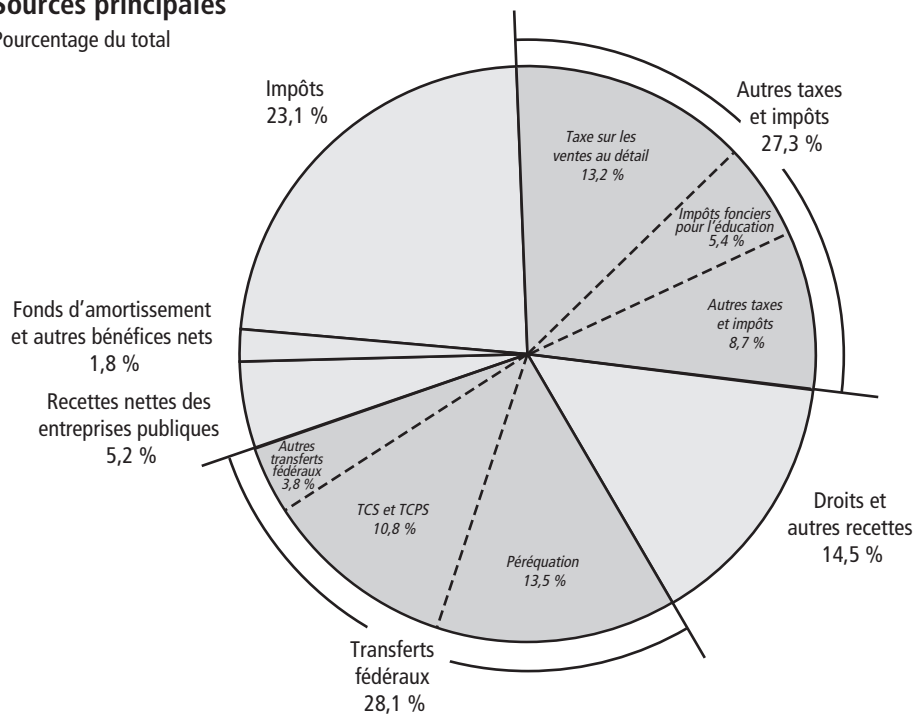
Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables	
Santé et Vie saine			
Santé	5 094 313	363 348	5 457 661
Vie saine, Aînés et Consommation	57 862	31 013	88 875
Total – Santé et Vie saine	5 152 175	394 361	5 546 536
Éducation			
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	689 205	507 691	1 196 896
Éducation	1 632 689	880 875	2 513 564
Total – Éducation	2 321 894	1 388 566	3 710 460
Services à la famille			
Enfants et Perspectives pour la jeunesse	44 611	-	44 611
Services à la famille et Travail	1 032 234	(13 074)	1 019 160
Total – Services à la famille	1 076 845	(13 074)	1 063 771
Développement des communautés, de l'économie et des ressources			
Affaires autochtones et du Nord	35 536	(408)	35 128
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	226 988	222 825	449 813
Conservation et Gestion des ressources hydriques	156 037	(4 654)	151 383
Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce	574 473	8 153	582 626
Logement et Développement communautaire	80 445	137 844	218 289
Infrastructure et Transports	653 762	(126 428)	527 334
Innovation, Énergie et Mines	87 906	25 474	113 380
Administrations locales	363 923	3 721	367 644
Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 179 070	266 527	2 445 597
Justice et autres dépenses			
Assemblée législative	40 181	(1 243)	38 938
Conseil exécutif	2 827	(127)	2 700
Commission de la fonction publique	21 643	783	22 426
Culture, Patrimoine et Tourisme	61 350	5 654	67 004
Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais	16 933	55 000	71 933
Finances	68 081	3 366	71 447
Immigration et Affaires multiculturelles	38 818	13 187	52 005
Justice	460 873	13 912	474 785
Sport	11 970	2 052	14 022
Crédits d'autorisation	40 671	-	40 671
Autres crédits	72 175	-	72 175
Total – Justice et autres dépenses	835 522	92 584	928 106
Service de la dette	258 000	599 584	857 584
Examens de la gestion du portefeuille des programmes	(128 000)	-	(128 000)
Total – Budget des dépenses	11 695 506	2 728 548	14 424 054
Soustraire : Total – Budget des recettes (Tableau 1)	11 158 878	2 692 520	13 851 398
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(32 500)	(80 000)	(112 500)
Résultat net pour l'exercice	(504 128)	43 972	(460 156)
Transfert du compte de stabilisation des revenus	56 065	(56 065)	-
RECETTES (PERTES) NETTES	(448 063)	(12 093)	(460 156)

Note : Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice peuvent constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.

Recettes en 2012-2013

Sources principales

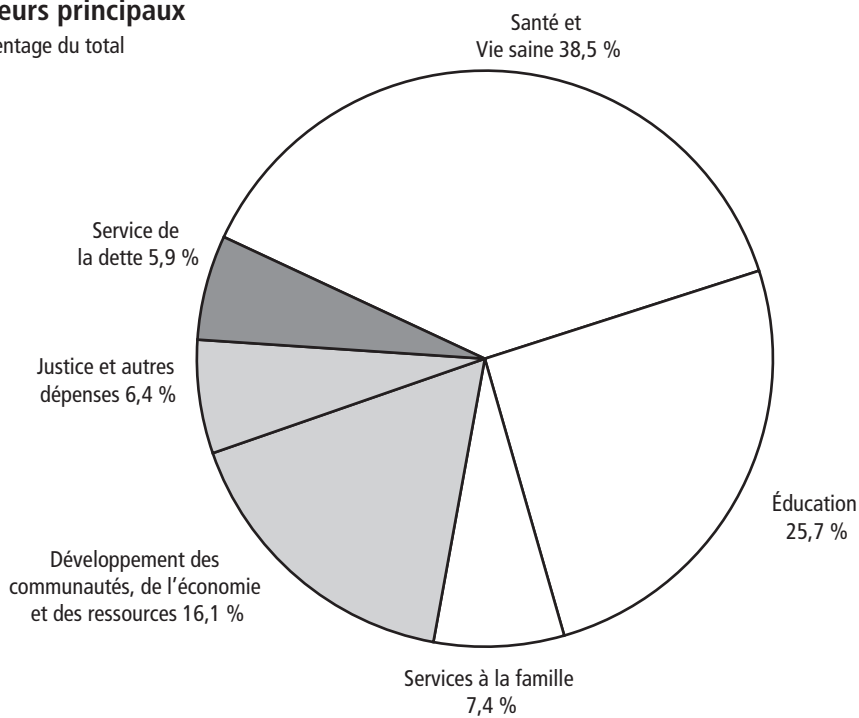
Pourcentage du total



Dépenses en 2012-2013

Secteurs principaux

Pourcentage du total



STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE

■ STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE 2012-2013

Priorités de gestion financière

La Stratégie de gestion financière énonce les priorités du gouvernement en matière de gestion des finances. Ces priorités sont au nombre de cinq et sont chacune assortie d'un ou de plusieurs résultats mesurables. Chacun des résultats mesurables comprend des objectifs pour l'exercice en cours et les années à venir.

En 2012-2013, la Stratégie de gestion financière demeure centrée sur les domaines prioritaires établis pendant les exercices antérieurs et reflète l'approche équilibrée du Plan économique quinquennal du Manitoba.

PRIORITÉ DE GESTION FINANCIÈRE	RÉSULTATS MESURABLES
La transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière	<ul style="list-style-type: none"> • Les recettes nettes sommaires • Le respect de l'obligation de rendre compte relative aux dépenses et aux recettes des opérations fondamentales du gouvernement
Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Les cotes de crédit • Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) • Le renforcement de la gestion des ressources publiques
La gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • Le remboursement de la dette • Le rapport dette nette/PIB
Le renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> • Les investissements en immobilisations
La gestion de la performance	<ul style="list-style-type: none"> • La poursuite du développement de la capacité de gestion de la performance

■ DOMAINE PRIORITAIRE — LA TRANSPARENCE, L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET LA DISCIPLINE FINANCIÈRE

Le gouvernement a mis en œuvre ces dernières années de nombreuses mesures visant à respecter ses obligations de rendre compte et à maintenir la discipline financière, entre autres :

- la production d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), et ce, depuis le 31 mars 2005;
- la mise en œuvre en 2007-2008 d'un processus de production de rapports et de budgets sommaires afin de présenter des renseignements complets sur le coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba et la façon dont fonctionne le périmètre comptable du gouvernement dans son ensemble;
- la publication d'une stratégie de gestion financière dans le cadre du budget annuel et d'un rapport sur les résultats dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier;
- la mise en œuvre de la présentation de rapports financiers trimestriels sommaires conformes aux PCGR depuis 2009-2010;
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans visant à éliminer la dette de type général et les obligations découlant des régimes de retraite;
- le financement de la part de l'employeur des cotisations pour le service courant de tous les employés;
- la présentation d'un plan pluriannuel dans le Budget 2010 pour limiter l'incidence du ralentissement économique mondial.

Le gouvernement continuera de suivre les changements dans les normes comptables et les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public afin de renseigner le mieux possible les utilisateurs. Dans le Budget 2012, le gouvernement maintient son engagement en ce qui concerne la transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière et y met à jour son plan pluriannuel pour l'exercice 2012-2013 et les exercices ultérieurs.

Résultat mesurable — Les recettes nettes sommaires

Des gouvernements dans le monde entier ont été touchés par le ralentissement économique, et, comme le gouvernement du Manitoba, de nombreux gouvernements ont dû composer avec des déficits budgétaires tout en travaillant à stimuler l'économie et à gérer les dépenses. Bien que l'économie du Manitoba ait été traditionnellement l'une des plus stables au Canada, il n'y avait pas de solution rapide aux pressions financières subies par la province.

Le plan économique quinquennal présenté dans le Budget 2010 afin de redresser la situation a donné des résultats positifs, et le gouvernement continue de privilégier une approche équilibrée. Compte tenu de l'incertitude des économies mondiales et des pressions budgétaires additionnelles engendrées par les inondations records de 2011, le Budget 2012 montre l'approche équilibrée du gouvernement en mettant l'accent sur les points suivants :

- investir dans les services clés de première ligne afin d'améliorer les soins de santé, l'éducation et la formation professionnelle, les services de police et le soutien aux familles;
- mettre en place des réductions responsables et novatrices des coûts gouvernementaux;
- soutenir la croissance économique et l'innovation;
- prendre des mesures pour assurer la durabilité à long terme de l'infrastructure;
- rétablir l'équilibre budgétaire et revenir à un solde positif dans le Budget 2014;
- maintenir l'abordabilité afin que le Manitoba demeure parmi les meilleurs endroits où vivre, travailler et élever une famille.

Dans un contexte d'expansion économique modeste, le Manitoba et les économies du Canada devront continuer de surmonter les difficultés. Les inondations sans précédent de 2011 ont porté un coup dur aux finances de la Province, mais le Manitoba a adopté une stratégie pour assurer la vigueur et la croissance de l'économie et respecter son engagement de revenir à un solde positif dans le Budget 2014.

Plan économique quinquennal du Manitoba

	Chiffres réels de 2010-2011	Prévisions de 2011-2012	Budget 2012-2013	Projections pour 2013-2014	Projections pour 2014-2015
	(en millions de dollars)				
RECETTES					
Opérations fondamentales					
du gouvernement	10 550	11 146	11 159	11 672	12 141
Autres entités comptables*	2 655	2 663	2 692	2 667	2 727
TOTAL DES RECETTES	<u>13 205</u>	<u>13 809</u>	<u>13 851</u>	<u>14 339</u>	<u>14 868</u>
DÉPENSES					
Programmes et services fondamentaux					
du gouvernement	10 890	12 171	11 696	11 930	12 171
Autres entités comptables*	2 613	2 831	2 728	2 730	2 819
TOTAL DES DÉPENSES	<u>13 503</u>	<u>15 002</u>	<u>14 424</u>	<u>14 660</u>	<u>14 990</u>
RESSOURCES NON UTILISÉES ET					
RAJUSTEMENT EN COURS D'EXERCICE **	-	(73)	(113)	(145)	(145)
RECETTES (PERTES) NETTES SOMMAIRES	<u>(298)</u>	<u>(1 120)</u>	<u>(460)</u>	<u>(176)</u>	<u>23</u>

* Compte tenu des rajustements de consolidation.

** Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice peuvent constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.

Le plan prévoit que les recettes des entreprises publiques augmenteront en moyenne de 3,6 % annuellement de 2012-2013 à 2014-2015, tandis que les dépenses de ces mêmes entreprises publiques devraient connaître une croissance moyenne annuelle de 1,9 % pendant la même période.

En ce qui concerne les opérations fondamentales du gouvernement de 2012-2013 à 2014-2015, les recettes devraient progresser en moyenne de 4,3 % annuellement et la hausse annuelle des dépenses devrait se limiter en moyenne à 2,0 %.

Les projections relatives aux opérations fondamentales du gouvernement tiennent compte de l'engagement du gouvernement à revenir à un solde positif tout en mettant au premier plan les priorités des familles du Manitoba. Le Budget 2012 prévoit des investissements stratégiques dans les services de première ligne, une réduction de la croissance des dépenses dans d'autres secteurs et de modestes mesures d'accroissement des recettes. Bien que l'économie nationale demeure confrontée à plusieurs risques et défis, les bases économiques et démographiques du Manitoba devraient permettre une croissance économique stable au cours des deux prochains exercices.

Le gouvernement du Manitoba est déterminé à ce que ses recettes nettes sommaires affichent un solde positif à moyen terme, et, pour le troisième exercice du plan quinquennal, le Budget 2012 introduit les mesures responsables et novatrices suivantes afin de réduire les coûts gouvernementaux :

- faire passer de 11 à 5 le nombre d'offices régionaux de la santé de manière à rationaliser les services offerts;
- fusionner la Société des alcools du Manitoba et la Corporation manitobaine des loteries afin de réduire les frais généraux et les coûts de réglementation;
- travailler de concert avec les municipalités pour encourager encore davantage la coopération régionale;
- maintenir la baisse de 20 % imposée sur le salaire des ministres du gouvernement;

- reporter les augmentations de salaire prévues pour les députés provinciaux et réduire leurs frais de bureau;
- réduire les frais de déplacement dans chacun des ministères;
- réduire le nombre d'organismes, de conseils et de commissions nommés par le gouvernement;
- réaliser des examens de la gestion du portefeuille des programmes afin de réduire les dépenses et de mettre l'accent sur les priorités des programmes fondamentaux du gouvernement.

Ces mesures réduiront la redondance, permettront d'optimiser l'utilisation des ressources publiques et aideront le gouvernement à ramener l'équilibre budgétaire. Le plan responsable de retour à l'équilibre demeure encadré par des dispositions législatives qui prévoient :

- l'obligation d'éliminer le manque à gagner budgétaire en quatre ans et de revenir à un solde positif en 2014-2015;
- le maintien de l'obligation législative de présenter des budgets équilibrés par la suite;
- des exigences de remboursement de la dette plus élevées que dans les mesures législatives antérieures;
- le maintien du référendum obligatoire pour les augmentations de taxes ou d'impôts importants.

Une stratégie de gestion financière annuelle et un rapport sur les résultats continueront d'être publiés. De plus, des rapports financiers en cours d'exercice présenteront l'état des progrès dans la réalisation du plan de relance de l'économie du Manitoba.

Résultat mesurable — Le respect de l'obligation de rendre compte relative aux dépenses et aux recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement

Des dispositions législatives exigent du gouvernement qu'il produise un sommaire des dépenses et des recettes prévues relativement à ses opérations fondamentales dans le cadre de sa stratégie de gestion financière. Le présent sommaire est conforme au budget principal des dépenses et des recettes de l'exercice.

Bien que, dans le Budget 2012, les dépenses excèdent les recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement, le plan économique quinquennal prévoit un renversement de la situation dans le Budget 2014. Les projections comprennent des affectations venant du compte de stabilisation des revenus pour financer l'écoFiducie et des programmes du secteur de la santé, à partir de fonds du gouvernement fédéral, et les frais de service de la dette découlant du déficit des opérations fondamentales du gouvernement.

Dépenses et recettes se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement en 2012-2013

	Millions de dollars
Recettes	11 159
Dépenses	11 696
Ressources non utilisées et rajustements en cours d'exercice	(33)
	<u>(504)</u>
Transfert du compte de stabilisation des revenus	
Programmes du secteur de la santé	8
ÉcoFiducie	4
Service de la dette	44
Résultat net	<u><u>(448)</u></u>

Les données de fin d'exercice sur les recettes et les dépenses se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement pour 2012-2013 seront présentées dans le rapport sur les résultats de la Stratégie de gestion financière, dont le dépôt est prévu à l'automne 2013.

■ DOMAINE PRIORITAIRE — UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

Le Manitoba utilise ses recettes publiques de manière efficace et efficiente afin d'offrir des services et des programmes gouvernementaux abordables. Ces cinq dernières années, le Manitoba a occupé le quatrième rang des provinces ayant la plus faible augmentation des dépenses par habitant. Le maintien du caractère abordable des programmes passe par l'amélioration continue de la façon dont le gouvernement fonctionne et assure la prestation de services.

Compte tenu de l'instabilité économique, le gouvernement continuera de gérer prudemment les programmes et les services afin de protéger les priorités des Manitobains et Manitobaines.

Résultat mesurable — Les cotes de crédit

Le Manitoba continue de garder sa bonne réputation en matière de responsabilité financière. Le plan quinquennal comprend une stratégie pour rembourser la dette pendant le rétablissement de l'équilibre budgétaire. La Province utilise une approche mesurée pour rembourser la dette et l'obligation découlant des régimes de retraite, tout en s'efforçant de satisfaire les besoins dans le domaine de la santé et dans divers domaines, et son approche a reçu un accueil positif de la part des agences d'évaluation du crédit.

Cet accueil positif s'est traduit par les hausses des cotes de crédit que lui ont accordées les agences Moody's Investors Service et Standard & Poor's en 2007, et une confirmation par ces mêmes agences de la qualité du crédit de la Province au cours des quatre dernières années.

Pendant la période de reprise économique et financière actuelle, l'économie stable et diversifiée du Manitoba, sa situation financière solide et sa détermination à gérer les finances publiques de manière responsable contribueront à assurer des perspectives de crédit stables en 2012. En outre, les agences d'évaluation du crédit reconnaissent la difficulté des conditions économiques auxquelles toutes les provinces du Canada sont confrontées.

Le gouvernement du Manitoba demeure résolu à gérer ses finances de façon responsable afin de maintenir ou d'améliorer ses cotes de crédit.

Agence d'évaluation du crédit

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
DBRS	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)
Moody's	Aa2	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1
Standard & Poor's	AA-	AA-(positive)	AA	AA	AA	AA	AA

NOTE : Au 31 mars (fin de l'exercice financier)

Résultat mesurable — Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Le maintien d'un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens implique une gestion de la hausse des dépenses pour répondre à la demande croissante de services de qualité. Le ratio des dépenses totales en pourcentage du PIB constitue une façon efficace de mesurer l'adéquation des dépenses. Ce ratio est resté relativement stable au cours des quatre derniers exercices, et l'on prévoit dans le Budget 2012 qu'il recommencera à diminuer.

Les ratios des dépenses en pourcentage du PIB figurent dans le tableau qui suit ainsi qu'à l'annexe 1, *Statistiques financières sommaires*.

	Chiffres réels de 2007-2008	Chiffres réels de 2008-2009	Chiffres réels de 2009-2010	Chiffres réels de 2010-2011	Prévisions de 2011-2012	Budget 2012-2013	Projections pour 2013-2014
Programmes fondamentaux							
du gouvernement	18,7 %	18,9 %	20,0 %	19,6 %	20,9 %	19,2 %	18,7 %
Autres entités comptables	4,0 %	3,3 %	3,4 %	3,8 %	4,0 %	3,6 %	3,4 %
Service de la dette	1,8 %	1,6 %	1,5 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %
Total des dépenses	24,4 %	23,8 %	24,9 %	24,9 %	26,3 %	24,2 %	23,5 %

L'objectif du gouvernement du Manitoba est de maintenir un ratio stable ou à la baisse à long terme.

Résultat mesurable — Le renforcement de la gestion des ressources publiques

Une gestion saine et une utilisation judicieuse des ressources publiques sont essentielles à l'amélioration de l'efficacité du gouvernement. La Province continue d'examiner des façons de garder les dépenses publiques à un niveau adéquat et d'utiliser l'argent des contribuables de manière efficace et efficiente.

L'un des objectifs constants du gouvernement consiste à gérer et à hiérarchiser stratégiquement les dépenses et à restreindre les coûts de fonctionnement discrétionnaires dans toute l'administration provinciale. Le gouvernement a entrepris des réformes conjointement avec d'autres entités comptables pour améliorer la gestion des ressources publiques, optimiser les synergies et développer les possibilités, les compétences et les talents à l'échelle régionale. Il a réussi à négocier un gel des salaires avec de nombreux groupes du secteur public et a imposé législativement un plafond des coûts administratifs des offices régionaux de la santé. Au dernier exercice, le gouvernement a introduit des mesures de réduction de la lourdeur administrative pour les organismes à but non lucratif et va réduire au cours du présent exercice la paperasse des petites entreprises en diminuant la fréquence de leurs déclarations de la taxe sur les ventes.

Au moyen de son Budget 2012, le Manitoba continue à aller de l'avant en adoptant des processus d'examen et de réformes internes de la gestion de la croissance des dépenses gouvernementales. Un processus d'examen de la gestion du portefeuille des programmes sera mis en place afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de la prestation des services gouvernementaux. Ce processus se traduira par une réorganisation et une réaffectation de fonds dans des groupes de programmes et de services connexes afin d'optimiser les résultats au coût le plus faible possible. Les mesures suivantes sont des exemples de mesures de compression des coûts déjà prévues cet exercice :

la réduction du nombre d'offices régionaux de la santé;

la réduction du nombre de sociétés d'État, au moyen de la fusion de la Société des alcools du Manitoba et de la Corporation manitobaine des loteries;

la réduction du nombre d'organismes, de conseils et de commissions nommés par le gouvernement.

Les processus d'examen internes visent la réalisation d'économies globales de 128 millions de dollars cet exercice, ce qui représente environ 1 % des dépenses des programmes fondamentaux du gouvernement.

Le gouvernement continuera de mettre l'accent sur des réformes qui améliorent le respect de l'obligation de rendre compte et la transparence et sur des programmes durables qui protègent les priorités des Manitobains et Manitobaines.

■ DOMAINE PRIORITAIRE — LA GESTION DE LA DETTE

Au fil des ans, le gouvernement n'a cessé de mettre en œuvre des initiatives spécifiques pour assurer la saine gestion des finances publiques, entre autres :

- les mesures relatives aux engagements de retraite non capitalisés;
- le financement de la part de l'employeur des engagements de retraite pour le service courant;
- l'amortissement de tous les investissements en immobilisations et la prise en compte intégrale de tous les coûts connexes dans les crédits annuels des opérations fondamentales du gouvernement;
- l'établissement d'un plan pour enrayer les déficits des opérations fondamentales du gouvernement pendant la période de relance économique.

Gérer rigoureusement la dette signifie avoir un plan de remboursement de la dette de type général et de réduction de l'obligation découlant des régimes de retraite, même si l'on injecte des fonds dans les immobilisations de base du Manitoba. Le rapport dette nette/PIB est un indicateur clé que les agences d'évaluation du crédit utilisent dans leur analyse des gouvernements provinciaux, car il mesure le niveau d'endettement relativement à la capacité financière d'une province. Comme dans les autres provinces et territoires du Canada, le ralentissement économique a fait augmenter le rapport dette nette/PIB du Manitoba, mais le plan quinquennal indique que ce rapport devrait revenir à une tendance à la baisse en 2014-2015.

Résultat mesurable — Le remboursement de la dette

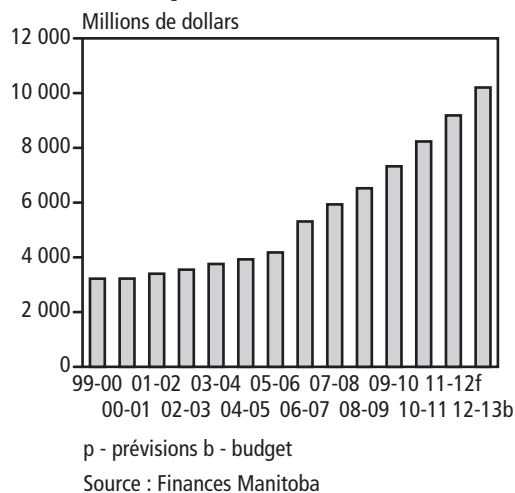
Le présent gouvernement a versé près d'un milliard de dollars au compte de remboursement de la dette pour le remboursement de la dette de type général et la réduction du passif découlant des régimes de retraite. En 2007-2008, la Province a commencé à prendre des mesures directes pour régler ses engagements de retraite non capitalisés payables au Régime de retraite de la fonction publique et à la Caisse de retraite des enseignants en empruntant des fonds qu'elle a versés aux deux régimes de retraite pour qu'ils les investissent en son nom.

L'emprunt de sommes pour financer les engagements de retraite non capitalisés est une décision rentable car, à long terme, le coût d'emprunt est moins élevé que la somme du rendement actuariel projeté de l'actif des régimes et du passif croissant découlant des régimes de retraite.

Depuis 2000, plus de 615 millions de dollars des sommes annuelles destinées au remboursement de la dette ont été affectés au passif découlant des régimes de retraite. On prévoit que les revenus nets de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite atteindront les 806 millions de dollars au 31 mars 2013. Conjugué aux 2,6 milliards de dollars fournis par la Province pour de nouveaux placements depuis 2007, un total de 4,0 milliards de dollars aura servi à régler la question de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite d'ici la fin de l'exercice. De plus, le Budget 2012 comprend 152 millions de dollars dans les dépenses des opérations fondamentales du gouvernement pour financer la part de l'employeur des engagements de retraite pour le service courant.

Les investissements en immobilisations demeurent une priorité du gouvernement étant donné sa volonté de soutenir une croissance économique continue, de réduire les frais d'entretien et de subvenir aux besoins futurs des Manitobains et Manitobaines en matière de services. Le coût de ces immobilisations est amorti sur une période déterminée qui représente la durée de vie utile des actifs, conformément aux principes comptables généralement reconnus. On obtient comme résultat

Immobilisations corporelles – Valeur comptable nette



final une augmentation de l'investissement dans l'infrastructure pour les Manitobains et Manitobaines, qui est encadrée par une méthode fixe de remboursement de la dette qui en découle.

Au cours des dix dernières années, l'investissement dans des immobilisations corporelles a augmenté de façon constante et, si l'on compte l'investissement de 1,7 milliard de dollars prévu dans le Budget 2012, selon les projections, il totalisera 17,2 milliards de dollars au 31 mars 2013, dont 7,0 milliards de dollars de dette relative auront été éliminés par voie d'amortissement cumulé. La valeur comptable nette de ces immobilisations (coût moins l'amortissement cumulé) a plus que triplé depuis 1999-2000 pour se situer à 10,2 milliards de dollars.

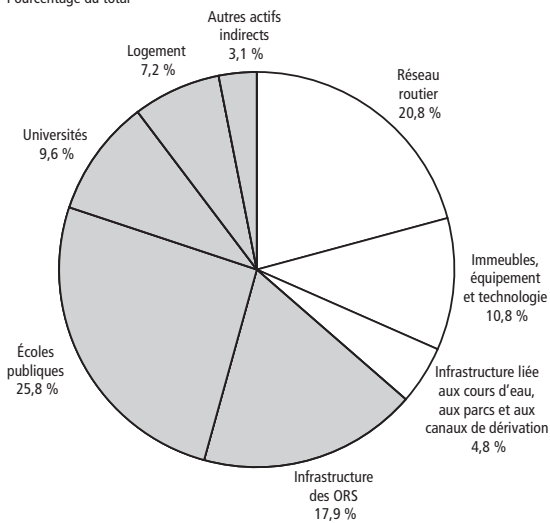
Les communautés du Manitoba et l'économie de la province ont profité au fil des ans de grands investissements en immobilisations publiques, comme les établissements de santé, les universités, les collèges et les écoles, ainsi qu'en infrastructures, comme les routes, les ouvrages de régularisation des eaux et les parcs. Afin de répondre aux besoins des générations d'aujourd'hui et de demain, il est essentiel de continuer à investir dans le renouvellement des

diverses immobilisations publiques. Ces investissements procurent à la collectivité des avantages inestimables, et leur valeur assurée ou de remplacement est estimée à plus de 38 milliards de dollars.

Selon des projections, les immobilisations relatives aux opérations fondamentales du gouvernement totaliseront 7,2 milliards de dollars au 31 mars 2013, et 2,4 milliards de dollars de dette relative auront été éliminés par voie d'amortissement cumulé.

Valeur de remplacement des actifs publics¹

Pourcentage du total



Note 1 : à l'exclusion des actifs municipaux et des actifs des entreprises publiques comme Hydro-Manitoba

■ Actifs indirects : 63,6 % □ Actifs directs : 36,4 %

Les pourcentages additionnés ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Au total, 339 millions de dollars sont compris dans les crédits des opérations fondamentales du gouvernement pour rembourser la dette associée aux immobilisations — 196 millions de dollars pour l'amortissement des actifs de ministères et 143 millions de dollars pour les paiements du principal des actifs dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Après des exercices de surplus, le ralentissement économique mondial et les inondations exceptionnelles de 2011 ont eu des répercussions négatives sur les opérations fondamentales du gouvernement du Manitoba. Le Budget 2010 a présenté un plan quinquennal pour stimuler l'économie, créer des emplois, protéger les services clés et revenir à un solde positif en 2014-2015. De plus, grâce à la gestion responsable des fonds publics par la Province au cours des exercices précédents, le compte de stabilisation des revenus affichait de bonnes provisions disponibles pour atténuer l'impact des déficits à court terme des opérations fondamentales du gouvernement.

Le plan quinquennal du Manitoba tient compte de l'exigence législative selon laquelle la Province doit affecter un montant minimal de 600 millions de dollars provenant du compte de stabilisation des revenus à l'amortissement des augmentations relatives à la dette de type général, y compris les frais d'intérêts connexes, qui sont attribuables aux

résultats nets négatifs enregistrés au cours de la période de relance économique. En 2010-2011, la Province a retiré des fonds du compte de remboursement de la dette pour rembourser 145 millions de dollars de dette et a également affecté 200 millions de dollars du compte de stabilisation des revenus au remboursement de la dette, soit 90 millions de dollars en 2010-2011 et 110 millions de dollars en 2011-2012. Le Budget 2012 affecte 140 millions de dollars additionnels du compte de stabilisation des revenus au remboursement de la dette, ce qui fait un paiement total de 485 millions de dollars. Au retour à un solde positif dans le Budget 2014, la Province reprendra les paiements prévus au titre de la dette de type général à partir des ressources de l'exercice.

Pendant les onze dernières années, la gestion prudente des fonds publics a permis de dégager un excédent cumulatif de près de 450 millions de dollars des recettes sur les dépenses des opérations fondamentales du gouvernement. En plus des décisions prises par le Manitoba en vue de régler la question de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite — budgéter la part de l'employeur dans les engagements relatifs aux régimes de retraite pour le service courant de tous les employés, veiller à ce que toutes les immobilisations soient amorties et à ce que tous les coûts connexes soient entièrement pris en compte dans les crédits annuels et continuer à rembourser la dette pour atténuer le déficit des opérations fondamentales du gouvernement —, le Manitoba dispose d'un plan rigoureux de gestion de la dette. Cela se reflète dans le fait que le service de la dette en pourcentage des recettes demeure constant. Depuis 1999-2000, les frais de service de la dette ont chuté de 53 %. Ils se situaient alors à 13,2 cents par dollar de recettes sommaires, et le Budget 2012 indique un niveau projeté de 6,2 cents.

Même si la période d'incertitude économique ralentit les progrès dans le remboursement de la dette, le gouvernement demeure déterminé à la réduire au fil des exercices dans le but ultime d'éliminer la dette de type général et le reste des engagements de retraite non capitalisés.

Résultat mesurable — Le rapport dette nette/PIB

La dette nette est un important indicateur de la situation financière d'un gouvernement, car elle montre l'abordabilité des services gouvernementaux à l'avenir.

La dette nette sommaire représente les actifs financiers (comme l'encaisse ou les placements) moins le total des passifs (comme les emprunts et le financement). Ce sont les passifs restants qui doivent être financés à l'aide de recettes futures.

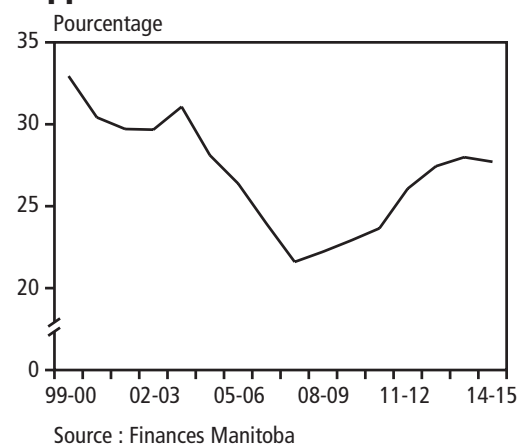
La dette nette peut augmenter de temps à autre lorsqu'il est nécessaire de faire des investissements en immobilisations, par exemple, le canal de dérivation de la rivière Rouge, l'infrastructure routière ou des immobilisations consacrées à la stimulation de l'économie. Ces investissements orientés vers l'avenir aident à soutenir l'économie du Manitoba.

Par conséquent, il est important de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, laquelle est représentée par le PIB nominal.

Le gouvernement du Manitoba a enregistré une tendance à la baisse appréciable du rapport dette nette/PIB, qui se chiffrait à 32,9 % en 1999-2000 et devrait s'établir à 26,1 % en 2011-2012, ce qui représente une amélioration de 21 %.

Le rapport dette nette/PIB du Manitoba augmentera à court terme étant donné les investissements nécessaires du gouvernement dans l'infrastructure pour réparer les dommages causés par les inondations de 2011 et atténuer l'impact d'inondations éventuelles. Le Budget 2012 prévoit une augmentation du rapport dette nette/PIB, pour se situer à 27,4 %, et un retour à une tendance à la baisse en 2014-2015, conformément au maintien de l'engagement du gouvernement à réduire le rapport dette nette/PIB à long terme.

Rapport dette nette/PIB



■ DOMAINE PRIORITAIRE — LE RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DES IMMOBILISATIONS

L'infrastructure du Manitoba, tant sa construction que son amélioration, est une priorité du gouvernement depuis 1999. En novembre 2008, le gouvernement a réaffirmé cette priorité en annonçant un plan d'infrastructure de 4,7 milliards de dollars sur quatre ans afin de financer des projets clés d'infrastructure un peu partout dans la province. En 2011, le Manitoba s'est engagé à affecter l'équivalent d'un point de pourcentage de la taxe de vente provinciale à l'investissement dans l'infrastructure municipale et le transport en commun. Cet investissement croît avec le succès de l'économie du Manitoba. La Province affecte également les recettes issues des taxes sur les carburants au financement de l'infrastructure publique.

Résultat mesurable — Les investissements en immobilisations

En appliquant des principes de saine gestion financière, le Manitoba a réussi à accroître ses actifs tout en maintenant un niveau d'endettement gérable. Depuis l'an 2000, le gouvernement a investi 10,2 milliards de dollars dans des immobilisations publiques, à savoir, 3,4 milliards de dollars pour la rénovation et la construction d'hôpitaux, d'universités, de collèges et d'écoles publiques, 3,8 milliards de dollars pour l'amélioration du réseau routier de la province et 3 milliards de dollars pour le canal de dérivation du Manitoba, la modernisation et l'amélioration des logements subventionnés, l'amélioration des immeubles occupés par la fonction publique, et l'infrastructure des parcs et des terrains de camping.

La valeur assurée ou de remplacement de ces immobilisations est estimée à plus de 38 milliards de dollars (voir le graphique de la page 16).

Dans le Budget 2012, le gouvernement prévoit des ressources pour continuer d'améliorer le réseau routier, l'infrastructure de traitement des eaux usées et les établissements de santé de l'ensemble de la province, de construire et de rénover des logements subventionnés, un besoin criant, et de moderniser les écoles et les établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Budget 2012 comprend des investissements en immobilisations de 1,7 milliard de dollars pour soutenir la croissance économique, réduire les frais d'entretien et subvenir aux besoins futurs des Manitobains et Manitobaines en matière de services, comme l'indique le tableau ci-dessous.

	<u>Millions de dollars</u>
Réseau routier (y compris la préservation)	580
Universités, collèges et écoles publiques	296
Établissements de santé	250
Infrastructure liée aux ressources hydriques	59
Logement (y compris les contributions de tierces parties)	284
Aide aux tierces parties	121
Immeubles occupés par la fonction publique	80
Infrastructure des parcs et des terrains de camping	49
	<u>1 719</u>

L'engagement de la Province en ce qui a trait aux investissements dans l'infrastructure et au renouvellement des immobilisations, conjugué à son approche financièrement prudente dans la budgétisation et la gestion de la dette, continueront de procurer des retombées positives à la population du Manitoba.

■ DOMAINE PRIORITAIRE — LA GESTION DE LA PERFORMANCE

L'amélioration de la façon dont le gouvernement mesure la performance financière et non financière permet également d'améliorer la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte. Les rapports sur les résultats donnent de l'information sur les conséquences, les avantages ou les changements réels découlant d'un programme ou d'un service gouvernemental.

Le Manitoba continue de mettre en pratique les huit principes établis en 2009 pour guider les ministères et les principales sociétés d'État dans leur mesure de la performance et leur présentation de rapports sur le sujet :

1. l'utilité publique de l'organisme est expliquée;
2. les priorités de l'organisme sont en lien avec les priorités globales du gouvernement;
3. toutes les priorités d'un organisme sont associées à des objectifs et à des mesures à mettre en œuvre pour les atteindre;
4. les mesures sont élaborées en fonction des objectifs visés et en mettant l'accent sur certains aspects essentiels de la performance;
5. les données financières et non financières sont liées entre elles;
6. le contexte stratégique des plans et les résultats sont exposés;
7. les données sur la performance sont présentées selon un point de vue prospectif et rétrospectif;
8. l'information est claire, pertinente, crédible et objective.

Ces principes aideront à orienter le processus d'examen de la gestion du portefeuille des programmes dans tous les ministères. Le processus intégrera les travaux entrepris au cours d'exercices précédents relativement à la gestion de la performance et contribuera à leur progrès.

Résultat mesurable — La poursuite du développement de la capacité de gestion de la performance

Le Manitoba est déterminé à continuer de réaliser des progrès dans l'évaluation de la performance en mettant l'accent sur des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, fiables et définis dans le temps (objectifs SMART, de l'anglais specific, measurable, achievable, reliable et time-bound).

La gestion de la performance continue d'être perfectionnée afin de soutenir la prise de décisions des gestionnaires concernant l'utilisation efficace des fonds publics, au moyen d'activités de planification, de mesure et de production de rapports qui intègrent des données financières et non financières.

En 2012-2013, les examens de la gestion du portefeuille des programmes offriront des occasions propices à la collaboration et au renforcement de la capacité. Des mesures clés de la performance et des renseignements sur la performance des ministères et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement continueront de figurer dans les rapports annuels ainsi que dans d'autres rapports spécialisés.

ANNEXE 1

STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget 2012-2013	Prévisions de 2011-2012	Chiffres réels de 2010-2011	Chiffres réels de 2009-2010	Chiffres réels de 2008-2009	Chiffres réels de 2007-2008
(en millions de dollars)						
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES						
Recettes						
Impôts	3 202	3 141	2 922	2 659	2 841	2 652
Autres impôts	3 788	3 474	3 406	3 281	3 276	3 288
Droits et autres recettes	2 009	1 837	1 825	1 792	1 722	1 628
Transferts fédéraux	3 889	4 351	4 047	3 924	3 866	3 597
Recettes nettes des entreprises publiques	722	761	775	772	764	947
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	241	245	230	220	296	384
Total des recettes	13 851	13 809	13 205	12 648	12 765	12 496
Dépenses						
Santé et Vie saine	5 547	5 286	5 120	4 831	4 590	4 232
Éducation	3 710	3 576	3 341	3 227	3 091	3 224
Services à la famille	1 064	1 047	1 363	1 295	1 192	1 224
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 317	2 614	1 972	1 813	1 729	1 420
Justice et autres dépenses générales	928	1 666	934	926	882	974
Service de la dette	858	813	773	756	830	864
Total des dépenses	14 424	15 002	13 503	12 848	12 314	11 938
Ressources non utilisées et rajustements en cours d'exercice	(113)	(73)	-	-	-	-
Recettes (pertes) nettes	(460)	(1 120)	(298)	(200)	451	558
Garanties, obligations et emprunts provinciaux						
Programmes gouvernementaux généraux	8 041	7 789	6 925	6 833	6 400	6 532
Programmes gouvernementaux – Aide fédérale pour les inondations	-	326	-	-	-	-
Programmes gouvernementaux – Régimes de retraite Hydro-Manitoba	2 595	2 595	2 355	2 175	1 850	1 500
Autres organisations de la Couronne	9 832	9 101	8 362	7 730	7 499	6 794
Établissements de santé	2 128	1 868	1 641	1 478	1 341	1 269
Autres	1 283	1 074	1 015	949	831	833
Investissements en immobilisations	27	41	51	65	78	92
	3 750	3 183	2 546	1 846	1 411	1 084
Sous-total	27 656	25 977	22 895	21 076	19 410	18 104
Autres obligations						
Obligation découlant des régimes de retraite	7 051	6 780	6 600	6 392	6 152	5 881
Actif des régimes de retraite	(5 166)	(5 076)	(4 828)	(4 592)	(4 161)	(3 653)
Obligation nette découlant des régimes de retraite	1 885	1 704	1 772	1 800	1 991	2 228
Dette contractée pour la Régie de l'hydro-électricité et remboursable par celle-ci	(9 608)	(8 847)	(8 199)	(7 479)	(7 177)	(6 449)
Dettes détenues par les entreprises publiques pour l'éducation et la santé	499	499	471	443	406	416
Investissements en immobilisations	255	255	263	255	262	252
Sous-total	(6 969)	(6 389)	(5 693)	(4 981)	(4 518)	(3 553)
Total de l'ensemble des garanties, des obligations et des emprunts provinciaux	20 687	19 588	17 202	16 095	14 892	14 551
Rajustements pour obtenir la dette nette sommaire						
Garanties	(227)	(254)	(165)	(255)	(326)	(350)
Actifs financiers nets	(4 137)	(4 490)	(4 370)	(4 030)	(3 086)	(3 640)
Dette nette sommaire	16 323	14 844	12 667	11 810	11 480	10 561
Dette nette sommaire exprimée en pourcentage du PIB	27,4	26,1	23,3	22,9	22,2	21,6

Les données ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

NOTES

- Les prévisions de 2011-2012 publiées dans le rapport financier du troisième trimestre ont été rajustées de manière à être conformes à la présentation du Budget 2012.
- Les économies découlant des examens de la gestion du portefeuille des programmes ont été affectées aux dépenses de développement des communautés, de l'économie et des ressources.
- Les garanties représentent seulement les soldes garantis des Hydro Bonds du Manitoba et des Grow Bonds du Manitoba.
- Les chiffres des garanties, des obligations et des emprunts sont indiqués après élimination des fonds d'amortissement.
- Les données d'exercices antérieurs n'ont pas été rajustées pour tenir compte de la réorganisation de 2011-2012.

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget 2012-2013	Prévisions de 2011-2012	Chiffres réels de 2010-2011	Chiffres réels de 2009-2010	Chiffres réels de 2008-2009	Chiffres réels de 2007-2008
(variation en %)						
Variation annuelle						
Impôts	1,9	7,5	9,9	(6,4)	7,1	8,6
Autres taxes et impôts	9,0	2,0	3,8	0,2	(0,4)	5,1
Droits et autres recettes	9,4	0,7	1,8	4,1	5,8	9,0
Transferts fédéraux	(10,6)	7,5	3,1	1,5	7,5	8,3
Total des recettes	0,3	4,6	4,4	(0,9)	2,2	9,3
Santé et Vie saine	4,9	3,2	6,0	5,3	8,5	7,0
Éducation	3,7	7,0	3,5	4,4	(4,1)	9,4
Service de la dette	5,5	5,2	2,2	(8,9)	(3,9)	9,0
Total des dépenses	(3,9)	11,1	5,1	4,3	3,1	9,0
Dette nette sommaire	10,0	17,2	7,3	2,9	8,7	(2,3)
(en %)						
Pourcentage du PIB						
Impôts	5,4	5,5	5,4	5,2	5,5	5,4
Autres taxes et impôts	6,4	6,1	6,3	6,4	6,3	6,7
Droits et autres recettes	3,4	3,2	3,4	3,5	3,3	3,3
Transferts fédéraux	6,5	7,6	7,5	7,6	7,5	7,4
Total des recettes	23,2	24,2	24,3	24,5	24,7	25,6
Santé et Vie saine	9,3	9,3	9,4	9,4	8,9	8,7
Éducation	6,2	6,3	6,2	6,3	6,0	6,6
Service de la dette	1,4	1,4	1,4	1,5	1,6	1,8
Total des dépenses	24,2	26,3	24,9	24,9	23,8	24,4
Dette nette sommaire	27,4	26,1	23,3	22,9	22,2	21,6
Pourcentage des recettes						
Impôts	23,1	22,7	22,1	21,0	22,3	21,2
Autres taxes et impôts	27,3	25,2	25,8	25,9	25,7	26,3
Droits et autres recettes	14,5	13,3	13,8	14,2	13,5	13,0
Transferts fédéraux	28,1	31,5	30,6	31,0	30,3	28,8
Recettes nettes des entreprises publiques	5,2	5,5	5,9	6,1	6,0	7,6
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	1,7	1,8	1,7	1,7	2,3	3,1
(dollars)						
Dollars par habitant						
Total des recettes	10 927	11 042	10 697	10 374	10 589	10 469
Total des dépenses	11 379	11 996	10 938	10 538	10 215	10 002
Service de la dette	677	650	626	620	689	724
Dette nette sommaire	12 877	11 870	10 261	9 687	9 523	8 848
Postes pour mémoire						
Population (en milliers) *	1 267,6	1 250,6	1 234,5	1 219,2	1 205,5	1 193,6
PIB (valeur de marché) (en millions de dollars)	59 583	56 947	54 275	51 554	51 676	48 902

Source : Finances Manitoba

* population officielle au 1^{er} juillet

ANNEXE 2

BUDGET SOMMAIRE — GUIDE DE L'UTILISATEUR

■ INTRODUCTION

Le présent guide vise à faire connaître au lecteur le format du Budget du Manitoba. Il est composé de trois parties, à savoir, une présentation générale de la structure du Budget sommaire, le Budget sommaire et les tableaux annotés, et une foire aux questions.

Le tableau 1 (Budget sommaire des recettes) et le tableau 2 (Budget sommaire des dépenses) montrent la façon dont le Budget des dépenses et des recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement est concilié avec des projections globales des recettes et des dépenses pour les autres entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement afin de produire le Budget sommaire.

Même si les recettes et les dépenses additionnelles d'entités telles les universités, les écoles publiques et les entreprises publiques sont maintenant comprises dans le Budget sommaire, la relation existante entre le gouvernement et les entités qui y sont liées ne change pas. L'utilisation par le gouvernement du Budget sommaire n'a aucune incidence sur la gouvernance de ces entités ni sur leurs relations avec lui.

■ STRUCTURE DU BUDGET SOMMAIRE

Le Budget sommaire fournit une vue d'ensemble des recettes et des dépenses de tout le périmètre comptable du gouvernement. Les recettes y sont regroupées en six catégories.

- Impôts : ce sont entièrement des recettes des opérations fondamentales du gouvernement.
- Autres taxes et impôts : recettes qui incluent la taxe sur les ventes au détail et toutes les autres recettes fiscales des opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que les impôts fonciers perçus à titre d'aide à l'éducation.
- Droits et autres recettes : entre autres, les droits d'immatriculation des véhicules, les droits relatifs aux parcs et aux forêts, et les montants perçus par diverses organisations de la Couronne (par exemple pour les services de santé non assurés, ou les recettes de location de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba), ainsi que les droits de scolarité perçus par les universités et les collèges.
- Transferts fédéraux : les paiements de péréquation, les paiements du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ainsi que d'autres transferts et paiements. Ils sont destinés, pour la plupart, aux opérations fondamentales du gouvernement, bien que certains fonds fédéraux soient versés directement à des entités n'intervenant pas dans lesdites opérations (par exemple, les subventions au logement remises à la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, les primes d'assurance pour les programmes agricoles et les subventions pour l'éducation publique).
- Recettes nettes des entreprises publiques : recettes qui représentent les revenus nets de l'ensemble des entreprises publiques. Elles sont intégrées aux états financiers sommaires selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation et comprennent les revenus de la Corporation manitobaine des loteries et de la Société des alcools du Manitoba, dont les recettes nettes continuent d'être comptabilisées à titre de recettes des opérations fondamentales du gouvernement.
- Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets : recettes qui sont des intérêts et d'autres gains découlant des placements du Fonds d'amortissement et d'autres placements des opérations fondamentales du gouvernement et d'autres entités comptables. Aux fins des prévisions budgétaires relatives aux opérations fondamentales du gouvernement, les gains sur les placements sont soustraits des frais de service de la dette.

Les dépenses sont regroupées en principaux secteurs. La liste des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement est fournie à l'annexe 3.

- Santé et Vie saine : toutes les dépenses relatives à la santé, y compris les activités du ministère de la Santé, du ministère de la Vie saine, des Aînés et de la Consommation, de tous les offices régionaux de la santé, des hôpitaux et des autres entités du domaine de la santé comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.
- Éducation : toutes les dépenses relatives à l'éducation aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire, y compris les frais de fonctionnement des universités et des collèges, ainsi que les dépenses relatives aux activités du ministère de

l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et du ministère de l'Éducation. Le secteur comprend également les fonds additionnels destinés au régime de retraite des enseignants et des programmes financés par d'autres sources.

- Services à la famille : toutes les dépenses relatives aux services sociaux et aux programmes pour les jeunes, y compris les activités du ministère des Services à la famille et du Travail et du ministère des Enfants et des Perspectives pour la jeunesse.
- Développement des communautés, de l'économie et des ressources : comprend les dépenses relatives à l'infrastructure et à d'autres services gouvernementaux, y compris les activités des ministères des Affaires autochtones et du Nord, de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques, de l'Entrepreneuriat, de la Formation professionnelle et du Commerce, du Logement et du Développement communautaire, de l'Infrastructure et des Transports, de l'Innovation, de l'Énergie et des Mines, et des Administrations locales.
- Justice et autres dépenses : comprend les dépenses engagées pour les services du ministère de la Justice et les activités de l'Assemblée législative, le Conseil exécutif, la Commission de la fonction publique, le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, le régime de retraite de la fonction publique et autres frais, le ministère des Finances, le ministère de l'Immigration et des Affaires multiculturelles, Sport Manitoba, les crédits d'autorisation et les autres crédits.
- Service de la dette : les frais d'intérêts et les dépenses connexes, y compris celles liées à la Caisse de retraite des enseignants, à la Caisse de retraite de la fonction publique, au financement des immobilisations et aux emprunts de portée générale relatifs à tous les emprunts sommaires de la Province, à l'exclusion des frais de service de la dette d'Hydro-Manitoba et de la Corporation manitobaine des loteries, lesquels frais sont pris en compte dans les recettes nettes des entreprises publiques.

Les ressources non utilisées et les rajustements en cours d'exercice sont des sommes qui peuvent représenter une augmentation des recettes ou une réduction des dépenses.

Les recettes (pertes) nettes constituent « le résultat net », à savoir, le résultat après que les dépenses ont été soustraites des recettes. Elles représentent le résultat financier du périmètre comptable du gouvernement pour l'exercice.

■ BUDGET SOMMAIRE ANNOTÉ

Le Budget sommaire comprend les recettes et les dépenses de toutes les entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement. Les montants sont rajustés dans le cadre de la consolidation afin d'éviter une double comptabilisation de recettes ou de dépenses.

BUDGET SOMMAIRE			
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013			
avec données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2012			
	Budget 2012-2013	Prévisions de 2011-2012	Budget 2011-2012
(en millions de dollars)			
SOURCES DE RECETTES			
Impôts	3 202	3 141	3 170
Autres taxes et impôts	3 788	3 474	3 470
Droits et autres recettes	2 009	1 837	1 772
Transferts fédéraux	3 889	4 351	3 972
Recettes nettes des entreprises publiques	722	761	781
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	241	245	239
TOTAL DES RECETTES	13 851	13 809	13 404
SECTEURS DE DÉPENSES			
Santé et Vie saine	5 547	5 286	5 387
Éducation	3 710	3 576	3 562
Services à la famille	1 064	1 047	990
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 317	2 614	2 340
Justice et autres dépenses	928	1 666	901
Service de la dette	858	813	807
TOTAL DES DÉPENSES	14 424	15 002	13 987
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(113)	(73)	(145)
RECETTES (PERTES) NETTES	(460)	(1 120)	(438)

Comprend l'impôt foncier scolaire.

Comprend les droits de scolarité des universités et des collèges.

Les transferts fédéraux sont destinés en majorité aux opérations fondamentales du gouvernement, mais certaines entités reçoivent aussi directement des transferts fédéraux ou des contributions pour le paiement de frais partagés.

Comprend toutes les dépenses du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, ainsi que celles des écoles publiques de la maternelle à la 12^e année, des collèges et des universités.

Comprend toutes les dépenses de santé du ministère de la Santé, du ministère de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés, des hôpitaux, des offices régionaux de la santé et des autres entités liées au domaine de la santé.

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ BUDGET SOMMAIRE DES RECETTES ANNOTÉ — DÉTAILS ET CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT

Tableau 1 – Le tableau 1 regroupe les différentes sources de recettes dans six catégories, ce qui permet de voir les recettes des opérations fondamentales du gouvernement et l'incidence de la conciliation de celles-ci et des autres entités comptables.

Tableau 1
Budget sommaire des recettes – Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 (en milliers de dollars)

Sources de recettes	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
Impôts			
Impôts sur le revenu des particuliers	2 796 300	-	2 796 300
Impôts sur les bénéfices des sociétés	405 500	-	405 500
Sous-total – Impôts	3 201 800	-	3 201 800
Autres taxes et impôts			
Impôts divers sur les corporations	215 400	-	215 400
Taxes sur les carburants	296 500	19 600	316 100
Taxe sur les transferts fonciers	66 200	-	66 200
Impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement	410 000	(104 400)	305 600
Taxe minière	35 000	-	35 000
Taxe sur les ventes au détail	1 834 100	-	1 834 100
Taxe sur le tabac	256 400	-	256 400
Autres taxes et impôts	14 705	-	14 705
Impôts fonciers pour l'éducation	-	744 447	744 447
Sous-total – Autres taxes et impôts	3 128 305	659 647	3 787 952
Droits et autres recettes			
Amendes et frais, et autres frais de justice	51 538	-	51 538
Minéraux et pétrole	28 820	-	28 820
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	147 026	-	147 026
Parcs – Foresterie et conservation (autres droits)	33 088	-	33 088
Loyer de l'énergie électrique	117 800	-	117 800
Frais de services et frais divers	218 624	1 158 406	1 377 030
Partage des recettes des organismes de service spécial	26 180	-	26 180
Droits de scolarité	-	227 786	227 786
Sous-total – Droits et autres recettes	623 076	1 386 192	2 009 268
Transferts fédéraux			
Péréquation	1 872 000	-	1 872 000
Transfert canadien en matière de santé	1 062 500	-	1 062 500
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	429 200	-	429 200
Fonds pour la santé	9 000	-	9 000
Renouvellement de l'infrastructure	28 800	-	28 800
Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba	10 000	-	10 000
Coûts partagés et autres transferts	187 745	289 705	477 450
Sous-total – Transferts fédéraux	3 599 245	289 705	3 888 950
Recettes nettes des entreprises publiques			
Société des alcools du Manitoba	260 452	-	260 452
Corporation manitobaine des loteries	346 000	-	346 000
Société d'assurance-dépôts du Manitoba	-	19 295	19 295
Hydro-Manitoba	-	65 000	65 000
Commission des accidents du travail	-	21 140	21 140
Société d'assurance publique du Manitoba	-	10 000	10 000
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	606 452	115 435	721 887
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	-	241 541	241 541
Total – Budget des recettes	11 158 878	2 692 520	13 851 398

Les noms des catégories correspondent à ceux du Budget sommaire.

Des types de recettes semblables peuvent être enregistrés dans la colonne des opérations fondamentales du gouvernement et dans celle des autres entités comptables (par ex. : frais de services, transferts pour le paiement de frais partagés).

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ BUDGET SOMMAIRE DES DÉPENSES ANNOTÉ — DÉTAILS ET CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT ET RÉSULTAT DU BUDGET SOMMAIRE

Tableau 2 — Le tableau 2 regroupe les dépenses dans six secteurs. Il présente le budget des dépenses liées aux opérations fondamentales du gouvernement, les incidences de la consolidation pour éviter la double comptabilisation des dépenses, et les dépenses additionnelles d'autres entités comptables non financées par les opérations fondamentales du gouvernement.

Tableau 2
Budget sommaire des dépenses – Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement et résultat du Budget sommaire
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 (en milliers de dollars)

Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables	
Santé et Vie saine			
Santé	5 094 313	363 348	5 457 661
Vie saine, Aînés et Consommation	57 862	31 013	88 875
Total – Santé et Vie saine	5 152 175	394 361	5 546 536
Éducation			
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	689 205	507 691	1 196 896
Éducation	1 632 689	880 875	2 513 564
Total – Éducation	2 321 894	1 388 566	3 710 460
Services à la famille			
Enfants et Perspectives pour la jeunesse	44 611	-	44 611
Services à la famille et Travail	1 032 234	(13 074)	1 019 160
Total – Services à la famille	1 076 845	(13 074)	1 063 771
Développement des communautés, de l'économie et des ressources			
Affaires autochtones et du Nord	35 536	(408)	35 128
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	226 988	222 825	449 813
Conservation et Gestion des ressources hydriques	156 037	(4 654)	151 383
Entrepreneuriat, Formation professionnelle et Commerce	574 473	8 153	582 626
Logement et Développement communautaire	80 445	137 844	218 289
Infrastructure et Transports	653 762	(126 428)	527 334
Innovation, Énergie et Mines	87 906	25 474	113 380
Administrations locales	363 923	3 721	367 644
Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 179 070	266 527	2 445 597
Justice et autres dépenses			
Assemblée législative	40 181	(1 243)	38 938
Conseil exécutif	2 827	(127)	2 700
Commission de la fonction publique	21 643	783	22 426
Culture, Patrimoine et Tourisme	61 350	5 654	67 004
Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais	16 933	55 000	71 933
Finances	68 081	3 366	71 447
Immigration et Affaires multiculturelles	38 818	13 187	52 005
Justice	460 873	13 912	474 785
Sport	11 970	2 052	14 022
Crédits d'autorisation	40 671	-	40 671
Autres crédits	72 175	-	72 175
Total – Justice et autres dépenses	835 522	92 584	928 106
Service de la dette	258 000	599 584	857 584
Examen de la gestion du portefeuille des programmes	(128 000)	-	(128 000)
Total – Budget des dépenses	11 695 506	2 728 548	14 424 054
Soustraire : Total – Budget des recettes (Tableau 1)	11 158 878	2 692 520	13 851 398
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(32 500)	(80 000)	(112 500)
Résultat net pour l'exercice	(504 128)	43 972	(460 156)
Transfert du compte de stabilisation des revenus	56 065	(56 065)	-
RECETTES (PERTES) NETTES	(448 063)	(12 093)	(460 156)

Note : Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice peuvent constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.

Les dépenses des autres entités comptables sont des dépenses financées par d'autres sources de recettes que celles des opérations fondamentales du gouvernement.

Budget des dépenses soumis à l'approbation de l'Assemblée législative.

Les noms des secteurs correspondent à ceux du Budget sommaire.

Les dépenses des autres entités comptables sont indiquées à côté des prévisions de dépenses pour le ministère chargé des opérations fondamentales connexes du gouvernement.

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ FOIRE AUX QUESTIONS

Q1 Qu'est-ce qu'un budget sommaire?

R Un budget sommaire est un portrait global des dépenses et des recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement, assorti de projections globales du budget de fonctionnement des organisations de la Couronne, des entreprises publiques et des organismes publics tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

On utilise le terme *budget sommaire* étant donné qu'il s'agit d'une consolidation des recettes et des dépenses liées aux opérations générales des programmes et des ministères — les services gouvernementaux qui relèvent habituellement de l'Assemblée législative — et des fonctions additionnelles qui sont indirectement contrôlées par le gouvernement provincial, comme les écoles publiques et les universités.

Par exemple, les dépenses des écoles publiques financées par les impôts fonciers des divisions scolaires, et les paiements de soutien provinciaux sont représentés par un seul montant. Cela permet aux contribuables de voir ce que coûte au total la prestation des services qu'offrent les écoles publiques.

Q2 Comment peut-on connaître les montants des recettes encaissées par le gouvernement et les sommes qu'il compte affecter à ses programmes et à ses services fondamentaux?

R Le détail des dépenses et des recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement est présenté dans le Budget des dépenses et des recettes déposé à l'Assemblée législative. Le Budget sommaire et le Budget des dépenses et des recettes contiennent tous deux des tableaux de conciliation (tableau 1 pour les recettes, tableau 2 pour les dépenses) afin d'aider le lecteur à passer du Budget sommaire au Budget des dépenses et des recettes, ou vice versa.

Q3 Quelles sont les entités comprises dans le Budget sommaire et où puis-je obtenir plus de renseignements sur leurs plans pour 2012-2013?

R Une liste de toutes les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement figure dans le Budget sommaire, à l'annexe 3. Le Budget sommaire cumule les dépenses et les recettes prévues pour les opérations fondamentales du gouvernement avec les prévisions budgétaires globales des autres entités comptables. Toute question nécessitant plus de renseignements sur le budget de l'une des autres entités devrait être adressée directement à l'entité en question.

Q4 Étant donné que le Budget du Manitoba englobe l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement, celui-ci utilisera-t-il les recettes d'autres entités du périmètre comptable pour financer les opérations fondamentales du gouvernement?

R L'utilisation d'un budget sommaire ne change pas la manière dont les opérations fondamentales du gouvernement sont financées. Dans le cadre du Budget sommaire, seules les recettes provenant des entités de la Couronne qui, jusqu'ici, ont toujours été utilisées pour financer les programmes et les services publics (comme celles de la Corporation manitobaine des loteries, de la Société des alcools du Manitoba et des organismes de service spécial établis par le gouvernement) continueront d'être utilisées pour financer les opérations fondamentales du gouvernement.

Q5 Si le gouvernement ne contrôle pas directement les autres entités du périmètre comptable, pourquoi comptabilise-t-il leurs recettes et leurs dépenses avec les siennes dans le Budget sommaire?

R Le gouvernement du Manitoba agit conformément aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Manitoba. Les principes comptables généralement reconnus et les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour les gouvernements supérieurs du Canada exigent que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux préparent leurs états financiers annuels de la sorte.

- Q6** Quelle est la différence entre les dépenses des opérations fondamentales du gouvernement et les dépenses sommaires?
- R** Les dépenses relatives aux opérations fondamentales du gouvernement reflètent les prévisions de dépenses ministérielles du gouvernement du Manitoba qui sont présentées à l'Assemblée législative et approuvées par celle-ci. Ces dépenses comprennent les subventions accordées aux autres entités comptables du périmètre comptable du gouvernement. Les dépenses sommaires incluent les dépenses supplémentaires des autres entités du périmètre comptable du gouvernement qui sont financées par d'autres sources que celles des opérations fondamentales. Le total sommaire reflète le coût total des services fournis, dans les divers secteurs, qui sont financés à partir des recettes fondamentales du gouvernement et de celles des autres entités comptables.
- Q7** Comment le Budget sommaire traite-t-il l'obligation découlant des régimes de retraite?
- R** L'obligation découlant des régimes de retraite figure en totalité dans les états financiers sommaires; tout changement relatif à cette obligation se reflète donc dans le Budget sommaire. Les charges de retraite incluent les montants financés au moyen des crédits affectés aux opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des rajustements sommaires pour les augmentations déterminées par calcul actuariel de la valeur du solde impayé de l'obligation découlant des régimes de retraite. Les charges de retraite relatives à la Caisse de retraite des enseignants sont comprises dans le secteur Éducation.
- Q8** Qu'entend-on par incidences de la consolidation?
- R** Les incidences de la consolidation sont des rajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire. Elles comprennent les rajustements nécessaires pour présenter les données de manière uniforme et pour éliminer les transactions entre entités du périmètre comptable du gouvernement, dans le but d'éviter la double comptabilisation des recettes et des dépenses dans le résultat sommaire (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée dans les recettes de l'entité comptable concernée).
- Q9** En quoi les autres éléments du résultat étendu consistent-ils et quelle est leur incidence sur les résultats sommaires de la Province?
- R** Les autres éléments du résultat étendu concernent certaines autres entités comptables et représentent des gains ou des pertes non réalisés calculés selon la juste valeur marchande des instruments financiers, par exemple, des actifs financiers susceptibles de vente ou une dette en devise étrangère. Les variations des autres éléments du résultat étendu dépendent de l'écart dans les évaluations au cours du marché en fin d'exercice et constituent par conséquent un aperçu ponctuel de la variation d'une valeur donnée par rapport à la valeur à la même date l'année précédente. Étant donné que les autres éléments du résultat étendu représentent des gains ou des pertes non réalisés, ils n'ont pas d'incidence sur les résultats annuels des activités des autres entités comptables et, par conséquent, ils n'ont pas non plus d'incidence sur les recettes nettes sommaires de la Province. Toutefois, les autres éléments du résultat étendu ont une incidence sur le bilan et donc sur la dette nette de la Province et son rapport dette nette/PIB.
- Lorsque les actifs sous-jacents sont vendus ou lorsque la dette publique à l'étranger est éliminée, l'entité comptable enregistre des gains ou des pertes dans ses autres éléments du résultat étendu, ce qui a une incidence sur le résultat net de l'entité comptable concernée et, par le fait même, sur les recettes nettes sommaires de la Province.

■ GLOSSAIRE DE TERMES-CLÉS

Actifs financiers : actifs (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs) qui appartiennent à la Province et qu'elle pourrait facilement convertir en liquidités afin de faire face à ses obligations ou pour financer ses activités futures.

Actifs financiers nets : actifs (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs), après avoir soustrait les crédateurs, qui appartiennent à la Province et qu'elle pourrait facilement convertir en liquidités afin de faire face à ses obligations ou pour financer ses activités futures.

Actifs non financiers : actifs ayant une existence matérielle, notamment les immobilisations corporelles (par exemple les immeubles et les routes) et les biens consommables tels que les inventaires qui ne sont pas normalement convertis en liquidités.

Autres éléments du résultat étendu : prise en compte des gains ou des pertes non réalisés calculés selon la juste valeur marchande de l'instrument financier, par exemple, un placement susceptible de vente ou d'échange ou une dette en devises étrangères. À l'heure actuelle, les normes comptables concernant les autres éléments du résultat étendu s'appliquent uniquement aux autres entités comptables, à l'exception des organismes à but non lucratif. Les autres éléments du résultat étendu sont mesurés d'après la variation des évaluations à la valeur du marché, des taux d'intérêt et des taux de change en fin d'exercice et constituent, par conséquent, un aperçu ponctuel de la variation d'une valeur donnée par comparaison avec la valeur à la même date l'année antérieure.

Autres entités comptables : entités du périmètre comptable du gouvernement comme les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges qui sont directement ou indirectement sous le contrôle du gouvernement, comme le prescrit le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les opérations fondamentales du gouvernement en sont exclues.

Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) : conseil de l'Institut canadien des comptables agréés responsable de l'établissement de normes comptables dans le secteur public en fonction des principes comptables généralement reconnus.

Budget sommaire : comprend les prévisions de recettes et le budget des dépenses pour les opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des projections globales pour les entités qui sont directement ou indirectement contrôlées par le gouvernement, comme le prescrit le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Dette de type général : emprunts pour les programmes généraux, y compris toutes les valeurs provinciales qui ne sont pas des dettes auto-entretenuées ou qui ne découlent pas de l'acquisition d'immobilisations.

Dette nette sommaire : total des passifs du périmètre comptable du gouvernement moins ses actifs financiers. Il s'agit du solde des passifs qu'il faudra payer ou financer à l'aide de recettes futures.

Emprunts : valeurs ou titres émis au nom de la Province et vendus aux investisseurs des marchés financiers. On compte parmi ces titres des débentures, des bons du Trésor, des billets à ordre, des obligations à moyen terme et des obligations d'épargne du Manitoba.

Entreprise publique : organisation de la Couronne qui est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales. Elle vend des biens ou offre des services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement, et elle peut poursuivre ses activités au moyen de ses recettes.

Fonds d'amortissement : fonds facilement convertible en liquidités et prévus pour rembourser méthodiquement les emprunts à l'échéance.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite : actifs financiers prévus pour permettre au gouvernement de s'acquitter méthodiquement de ses obligations découlant des régimes de retraite.

Garanties : la Province, dans le cours normal de ses activités, peut garantir le remboursement des dettes ou des emprunts engagés par des organismes, c'est-à-dire principalement des entreprises publiques. De telles garanties sont fournies pour les obligations d'épargne Hydro Bonds du Manitoba.

Immobilisations corporelles : immobilisations dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont acquises, construites ou développées, et qui sont destinées à être utilisées plutôt que vendues.

Incidences de la consolidation : ajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire, et pour éliminer les transactions entre entités dans le but d'éviter la double comptabilisation des recettes et des dépenses (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée dans les recettes de l'entité comptable concernée).

Infrastructure : sous-ensemble d'immobilisations corporelles utilisées par le grand public, par exemple, les parcs, les routes et les ponts.

Juste valeur marchande : valeur que l'on peut obtenir pour un actif financier ou non financier s'il est vendu sur le marché libre.

Obligations : passifs à long terme de la Province non productifs d'intérêts, qui peuvent ou non être assujettis à des modalités de remboursement particulières.

Obligation découlant des régimes de retraite : valeur actuarielle de l'obligation non réglée découlant des régimes de retraite du gouvernement et des organisations de la Couronne participantes. La dépense comprend les fonds provenant des crédits relatifs aux opérations fondamentales du gouvernement et l'augmentation, déterminée à l'aide de calculs actuariels, de l'obligation découlant des régimes de retraite.

Opérations fondamentales du gouvernement : composante du périmètre comptable du gouvernement. Il s'agit des opérations du gouvernement, y compris les recettes qui sont directement sous le contrôle du gouvernement, ainsi que les programmes et les services fournis par ses ministères.

Organisation de la Couronne : organisation du périmètre comptable qui a été établie par le gouvernement ou dont il a la propriété exclusive, par exemple, une société d'État comme la Société des services agricoles du Manitoba.

Périmètre comptable du gouvernement : inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

Principes comptables généralement reconnus (PCGR) : pratiques comptables normalisées et lignes directrices pour la présentation de l'information financière, qui sont prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés.

Produit intérieur brut (PIB) : valeur marchande totale de tous les biens et services finals produits par l'économie manitobaine.

Rapport dette nette/PIB (produit intérieur brut) : ratio obtenu en divisant la dette nette du gouvernement par la valeur marchande totale de tous les biens et services finaux produits par l'économie manitobaine. La dette nette est le total du passif de l'État moins ses actifs financiers. Les agences d'évaluation du crédit et d'autres analystes s'en servent couramment pour apprécier la conjoncture financière d'un État et l'évolution de sa capacité à faire face à ses engagements financiers.

Service de la dette : intérêts et autres dépenses liés aux emprunts provinciaux.

Transferts et recouvrements fédéraux : recettes reçues ou à recevoir du gouvernement fédéral.

Valeur de remplacement des actifs : coût de remplacement d'une immobilisation, selon sa valeur actuelle.

ANNEXE 3
ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE
(PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT)

SANTÉ ET VIE SAINE

Santé

Santé Manitoba
Action cancer Manitoba
Diagnostic Services of Manitoba Inc.
Régime d'assurance-maladie du Manitoba
Office de financement des immobilisations hospitalières du Manitoba
Foyers de soins personnels à but non lucratif
Offices régionaux de la santé (y compris les organismes qui en relèvent)
 Office régional de la santé d'Assiniboine
 Office régional de la santé de Brandon inc.
 Burntwood Regional Health Authority Inc.
 Churchill Regional Health Authority Inc.
 Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs inc.
 NOR-MAN Regional Health Authority Inc.
 Association de santé du Nord-Est inc.
 Office régional de la santé des Parcs inc.
 Office régional de la santé du Centre du Manitoba inc.
 South Eastman Health / Santé Sud-Est Inc.
 Office régional de la santé de Winnipeg
Rehabilitation Centre for Children Inc.
Centre Saint-Amant

Vie saine, Aînés et Consommation

Vie saine, Aînés et Consommation Manitoba
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances
Conseil d'administration créé sous le régime de la *Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres*
Office des compagnies
Fonds de littératie financière
Conseil d'assurance du Manitoba
Fonds d'indemnisation des titres fonciers
Office d'enregistrement des titres et des instruments
Bureau de l'état civil

ÉDUCATION

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Conseil de l'enseignement postsecondaire
Collège communautaire Assiniboine
Université de Brandon
Université de Saint-Boniface
Collège Red River
Collège universitaire du Nord
Université du Manitoba
Université de Winnipeg

Éducation
Éducation Manitoba
Centre des manuels scolaires du Manitoba
Commission des finances des écoles publiques
Divisions scolaires publiques

SERVICES À LA FAMILLE

Enfants et Perspectives pour la jeunesse Manitoba
Services à la famille et Travail Manitoba
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba
Régie générale des services à l'enfant et à la famille
Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis
Bureau du commissaire aux incendies
Fonds pour l'éducation du public sur la sécurité au travail

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES

Affaires autochtones et du Nord

Affaires autochtones et du Nord Manitoba
Fonds de développement économique local

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
Fonds de la *Loi sur les machines et le matériel agricoles*
Centre de développement des produits alimentaires
Commission hippique
Société des services agricoles du Manitoba
Fonds des bourses d'études vétérinaires

Conservation et Gestion des ressources hydriques

Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba
Pépinière forestière Pineland
Manitoba vert — Solutions écologiques
Fonds d'aide à la réduction du volume et au recyclage des déchets

Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce

Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba
Société du commerce et de l'investissement du Manitoba
Société de développement du Manitoba
Manitoba Opportunities Fund Ltd.
Taking Charge! Inc. / Se Prendre En Main! inc.

Logement et Développement communautaire

Logement et Développement communautaire Manitoba
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba

Manitoba Community Services Council Inc.
Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives
Conseil de promotion de la coopération

Infrastructure et Transports

Infrastructure et Transports Manitoba
Terres domaniales et acquisition foncière
Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est
Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier au Manitoba
Organisme chargé de la distribution du matériel
Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd
Leaf Rapids Town Properties Ltd.

Innovation, Énergie et Mines

Innovation, Énergie et Mines Manitoba
Fonds de réserve pour l'abandon
Caisse de soutien aux localités minières
Commission de régie du jeu du Manitoba
Conseil manitobain de la recherche en matière de santé
Fonds de réserve de remise en état des mines
Fonds de réserve de remise en état des carrières
Conseil de l'innovation économique et de la technologie
Centre de technologie industrielle
Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba (M.E.R.L.I.N.)
Fonds d'aide à la production d'éthanol

Administrations locales

Administrations locales Manitoba
Fonds de revitalisation urbaine
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

JUSTICE ET AUTRES DÉPENSES

Assemblée législative

Assemblée législative

Conseil exécutif

Conseil exécutif

Commission de la fonction publique

Commission de la fonction publique
Perfectionnement et formation

Culture, Patrimoine et Tourisme

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba
Centre culturel franco-manitobain
Conseil des arts du Manitoba
Société du Centre du centenaire du Manitoba

Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore
Société Voyage Manitoba
Venture Manitoba Tours Ltd.

Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Finances

Finances Manitoba
Conseil des corporations de la Couronne
Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Justice

Justice Manitoba
Fondation commémorative Helen-Betty-Osborne
Société d'aide juridique du Manitoba
Curateur public du Manitoba
Commission de réforme du droit du Manitoba
Bureau du contentieux civil
Fonds d'aide aux victimes

Immigration et Affaires multiculturelles

Immigration et Affaires multiculturelles Manitoba

Sport

Sport Manitoba Inc.
Commission manitobaine de la boxe

ENTREPRISES PUBLIQUES

Société d'assurance-dépôts du Manitoba
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba
Société des alcools du Manitoba
Corporation manitobaine des loteries
Société d'assurance publique du Manitoba
Commission des accidents du travail

FONDS SPÉCIAUX, ne relevant pas d'un secteur ni d'un ministère

Compte de remboursement de la dette
Compte de stabilisation des revenus

